



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSG 2023-07-11

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION D'UN LOCAL COMMERCIAL
COMMUNAL SIS 27 RUE SAUNERIE**

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code civil,

VU la propriété des personnes publiques,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-03-06-SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT que la commune de Sisteron est propriétaire d'un local commercial sis 27 rue Saunerie à Sisteron (04200),

CONSIDERANT que ce local est destiné à accueillir des activités économiques au titre des magasins tests,

CONSIDERANT que Monsieur DALLA FAVERA souhaite renouveler son bail et poursuivre son activité de distillerie et de vente de produits touristiques locaux ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer une convention d'occupation au profit de Monsieur Emmanuel DALLA FAVERA pour une durée de 10 mois renouvelable deux fois à compter du 1^{er} juillet 2023.

ARTICLE 2 : Monsieur DALLA FAVERA occupera un local de 126m² au rez-de-chaussée du 27 rue Saunerie à usage distillerie et vente de produits touristiques locaux pour un montant de 510€ par mois.

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

ARTICLE 4 : ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence.

Fait à Sisteron, le 26 juin 2023

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**

Mis en ligne le 28/06/2023 à 14h03

REÇU EN PREFECTURE
le 26/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-2104 02 095-2023 0626-2023_07_11D